



INFORMATIONS VERNIER

ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DÉCEMBRE 1990

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Durant les fêtes de fin d'année, les BUREAUX DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE seront FERMÉS
du VENDREDI 21 DÉCEMBRE 1990 à 17 heures au MERCREDI 2 JANVIER 1991 inclus

Réouverture: JEUDI 3 JANVIER 1991 à 9 heures.

En cas d'urgence (décès, inhumation, naissance, etc.), téléphoner à:

M. Robert BORGIS, officier de l'état civil tél. 796 35 10

ou

Mme Michèle MULLER, officier de l'état civil tél. 733 72 35 ou 44 75 97

POLICE MUNICIPALE (en cas d'urgence)

le 25 décembre (Noël) et le 1er janvier (Nouvel-An) 797 09 09

En cas d'extrême urgence: Gendarmerie de Châtelaine tél. 796 25 11

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Les bibliothèques des Avanchets, de Châtelaine et de Vernier seront fermées du
vendredi 21 décembre 1990 au dimanche 6 janvier 1991.

Réouverture: Avanchets et Châtelaine: **lundi 7 janvier dès 16 heures.**

Vernier : **mardi 8 janvier dès 16 heures.**

SERVICE de VOIRIE

La levée des ordures ménagères aura lieu NORMALEMENT les lundis 24 et 31 décembre 1990
et les mercredis 26 décembre 1990 et 2 janvier 1991.

La levée des **objets encombrants** (à l'exclusion des objets métalliques) et des **SAPINS DE NOËL**
aura lieu le **mardi 8 janvier 1991.**

Le ramassage **des objets métalliques** (à l'exclusion de tout autre) aura lieu le **jeudi 10 janvier 1991.**

TRANSPORTS PUBLICS DE VERNIER

Lundi 24 décembre 1990	horaire du samedi	Lundi 31 décembre 1990	dernier départ
Mardi 25 décembre 1990 (Noël)	pas de service	Mardi 1 ^{er} janvier 1991	Aire 13h05
			pas de service

SÉANCE DU MARDI 13 NOVEMBRE 1990

En ouverture de cette séance, présidée par M. Marc-Henri BRELAZ, M. Otto CADUFF (Parti écologiste de Vernier), élu lors de l'élection complémentaire du 7 octobre, a prêté serment en qualité de conseiller municipal, en remplacement de M. André VIAL (Vigilance) démissionnaire.

Le législatif verniolan a poursuivi ses travaux en prenant notamment les délibérations suivantes:

- Approbation du budget de fonctionnement 1991 pour un montant de Fr. 47 039 210.— aux dépenses et Fr. 47 039 210.— aux recettes et du taux du centime additionnel fixé à 50 centimes.
- Autorisation au Conseil administratif d'emprunter en 1991 jusqu'à concurrence de Fr. 5 001 532.— pour couvrir les investissements du patrimoine administratif et à renouveler les emprunts du même genre arrivés à échéance, procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission sont favorables.
- Délivrance d'un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier pour la région située entre l'avenue Edmond-Vaucher, l'avenue de Châtelaine et le chemin de Maisonneuve.
- Autorisation au Conseil administratif de signer une promesse d'échange de parcelles avec la Maison Savin Schmidt SA.
- Autorisation au Vernier Tennis Club de construire, à ses frais, un nouveau court couvert, au Centre sportif de Vernier.
- Approbation des travaux de réfection de quatre courts au Centre de tennis de Vernier et ouverture d'un crédit de Fr. 191 500.— pour couvrir les frais y relatifs.
- Approbation de l'adhésion de la Commune au Groupement intercommunal de déchets carnés (CIDEC).

La première chute de neige a recouvert nos rues et les services de la voirie communale ont déjà été amenés à intervenir sur l'ensemble du réseau intercommunal afin d'en assurer la viabilité.



Mais afin de faciliter les tâches du personnel affecté aux travaux de déneigement et lui permettre d'oeuvrer le mieux et le plus rapidement possible, les détenteurs de véhicules **DOIVENT ABSOLUMENT FAIRE UN EFFORT POUR:**

- respecter l'ensemble de la signalisation afférente au stationnement, y compris les disques provisoires d'interdiction de stationner;
- stationner leurs véhicules sans empiéter sur les trottoirs et de manière correcte; s'ils possèdent un garage, de rentrer leurs véhicules le soir et dans les zones de villas, utiliser, dans la mesure du possible, les terrains privés, entrées de garage ou autres;
- laisser les trottoirs libres de tout obstacle;
- laisser, sur la chaussée, un passage minimum de 5 mètres pour le passage des engins de déblaiement (largeur d'un chasse-neige, env. 4,50 m).

D'ores et déjà l'administration municipale vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

★ ★ ★

**LES AUTORITÉS
DE LA COMMUNE DE VERNIER
VOUS PRÉSENTENT
LEURS MEILLEURS VOEUX
POUR LA NOUVELLE ANNÉE**



DÉNEIGEMENT ET SALAGE DES ROUTES



Conformément aux consignes fédérales pour la protection de l'environnement **un salage minimum des routes et trottoirs sera effectué.**

Chacun devra donc redoubler de prudence. Les chaussées et trottoirs seront déneigés, **mais peu ou pas salés.**

Selon les secteurs, un gravillonnage sera prévu.



AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS _____

Le moment est venu où les détenteurs de chiens **DOIVENT OBLIGATOIREMENT** se procurer, d'ici la fin de l'année, dernier délai, la médaille pour 1991. Elles peuvent être obtenues, **au prix de Fr. 39.—**, contre présentation:

- 1) attestation d'assurance RC indiquant le nom du titulaire;
- 2) **du carnet de vaccination de l'animal, muni de l'indication de la date limite de la validité du vaccin contre la rage.**

EN VENTE A LA MAIRIE DE VERNIER

ET DANS LES POSTES DE POLICE MUNICIPALE

Nous rappelons que pour les jeunes chiens, l'impôt est dû dès l'âge de 6 mois.

La vente des médailles est aussi l'occasion de rappeler aux propriétaires de chiens de prendre mieux conscience de ce fait de société. Les chiens sont toujours plus nombreux et pour qu'ils soient aimés par tout le monde, il faut une discipline et une propreté toujours plus grandes. **Les trottoirs et les pelouses devant les immeubles ne sont pas des toilettes pour chiens.**

Et cet avis n'est pas destiné aux animaux eux-mêmes!



VIGNETTES 1991 POUR CYCLES _____

Si le signe distinctif 1990 est valable jusqu'au 31 mai, la distribution des vignettes pour cycles et véhicules assimilés, commence **dès le 3 janvier 1991.**

ATTENTION! Cette vignette ne peut être obtenue que:

- dans **LES BUREAUX DE POSTE PTT.**
- **Auprès DES COMPAGNIES D'ASSURANCES** qui concluent des contrats individuels d'assurance.
- **Auprès DES ASSOCIATIONS** ayant conclu un contrat d'assurance avec une compagnie d'assurance.

La Mairie et les postes de police municipale ne délivrent que les PLAQUES pour VÉLOMOTEURS.

ACTION ROUMANIE _____



**GRÂCE A VOTRE AIDE,
ROXANA POURRA CONTINUER A SOURIRE**

Suite aux derniers examens, les médecins de la Clinique de pédiatrie, sont optimistes, mais désirent suivre de près cette petite malade.

**Ainsi donc notre action
humanitaire continue et le
CCP 12-1-2 Banque hypothécaire
de Genève Cpte N° 1.517.530
(Opérations villages roumains)
reste ouvert pour les personnes
qui veulent encore participer
à ce geste de solidarité.**

SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES: vous devriez l'être!



Chaque commune dispose d'un corps de sapeurs-pompiers volontaires qui renforce et relève le Poste permanent de la Ville de Genève opérant sur tout le territoire cantonal.

Le corps de Vernier compte un effectif organique de 85 hommes. En tout temps, il faut songer à la relève!

Les tâches du sapeur-pompier volontaire

- Participer à un minimum de quatre exercices par an.
- Assurer des services de préservation.
- Répondre à toutes les alarmes de la compagnie.

Le sapeur-pompier volontaire bénéficie

- D'une solde de 12 francs de l'heure (non imposable) pour chaque service commandé.
- D'une assurance accidents, responsabilité civile et maladie pour ce qui pourrait survenir en service commandé.
- De l'accès gratuit aux piscines du Lignon et des Vernets.
- D'un équipement personnel moderne.
- D'une prime de fidélité progressive.
- D'une prime d'ancienneté.

Conditions d'admission

- Toute personne suisse ou étrangère établie régulièrement dans la commune, âgée de 18 à 36 ans.
- Jouir d'une bonne santé (visite médicale obligatoire, médecin conseil).
- Suivre une école de formation en dehors des heures normales de travail (20h).

★

Renseignements: Capitaine J.-Cl. CIMA,
15, avenue du Lignon,
1219 Le Lignon, tél. 796 61 08.



Il y a maintenant 2 ans qu'est entrée en vigueur la «COMMUNAUTÉ TARIFAIRE GENEVOISE» pour les abonnements mensuels et annuels. Les avantages pour les utilisateurs de cette communauté tarifaire sont évidents puisque tous les transports publics sur le Canton de Genève peuvent être utilisés avec un seul abonnement.

L'augmentation du nombre de passagers transportés est significative et montre une meilleure utilisation des transports publics, but de la communauté tarifaire.

Comme vous l'avez très certainement lu dans la presse, les Transports Publics Genevois ont reçu du Conseil d'Etat l'autorisation d'augmenter légèrement leurs tarifs. Dès lors, le prix des abonnements mensuels seront les suivants:



Carte ORANGE «E» Fr. 50.—

Carte AZUR «J» Fr. 28.—

Carte VERMEIL «S» Fr. 35.—

Concernant les billets «simple course» et les cartes multiparcours des TPV, les prix seront les suivants:

Billet simple course adulte
Fr. 1.80

Billet simple course AVS/enfant
Fr. 0.90

Carte multiparcours adulte
Fr. 15.— (10 courses)

Carte multiparcours AVS/enfant
Fr. 8.— (10 courses)

Horaire 1991: ATTENTION!

Les usagers des TPV sont informés qu'aucun tirage spécial de l'horaire pour l'année 1991 ne sera publié, à part celui encarté dans le présent numéro d'«Informations Vernier».



Transports publics de la commune de Vernier

**HORAIRE
VALABLE DÈS
LE 3 JANVIER 1991**





HORAIRE DU LUNDI AU VENDREDI

Ligne 1						Ligne 2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Départ	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	Arrivée																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	CH. DU PROGRÈS	VERNIER VILLAGE	MOUILLE-GALAND	CHEMIN DE DELAY	DÉPÔT CVV	VERNIER ECOLE	CROISSETTE	BLANDONNET	AVANCHET CENTRE	BALEXERT CENTRE	COIN-DE-TERRÉ	CROZET-TERRÉ	POSTE DE ROBINSON	BOIS-DES-FRÈRES	ECU-AGA	LIBELLULES	USINE A GAZ	HERSE	ISAAC-ANKEN	CITÉ LIGNON	TOURS LIGNON	AÏRE	GRAND-CHAMP	CAMPANULES	VERSEUSE	C.O. RENARD	C.O. RENARD	VERSEUSE	CAMPANULES	GRAND-CHAMP	AÏRE	CITÉ LIGNON	TOURS LIGNON	ISAAC-ANKEN	HERSE	USINE A GAZ	LIBELLULES	ECU-AGA	BOIS-DES-FRÈRES	TEMPLE DE CHÂTELAINE	BALEXERT CENTRE	AVANCHET CENTRE	BLANDONNET	CROISSETTE	VERNIER ECOLE	DÉPÔT CVV	CHEMIN DE DELAY	MOUILLE-GALAND	VERNIER VILLAGE	CHEMIN DU PROGRÈS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
0700	0645	0700	0710	0715	0720	0720	0650	0725	0655	0705	0745	0750	0730	0740	0725	0740	0735	0720	0715	0710	0705	0700	0745	0720	0750	0730	0740	0725	0745	0750	0730	0740	0735	0720	0715	0710	0705	0700	0645	0700	0710	0715	0720	0725	0730	0735	0740	0745	0750	0755	0800	0805	0810	0815	0820	0825	0830	0835	0840	0845	0850	0855	0900	0905	0910	0915	0920	0925	0930	0935	0940	0945	0950	0955	1000	1005	1010	1015	1020	1025	1030	1035	1040	1045	1050	1055	1100	1105	1110	1115	1120	1125	1130	1135	1140	1145	1150	1155	1200	1205	1210	1215	1220	1225	1230	1235	1240	1245	1250	1255	1300	1305	1310	1315	1320	1325	1330	1335	1340	1345	1350	1355	1400	1405	1410	1415	1420	1425	1430	1435	1440	1445	1450	1455	1500	1505	1510	1515	1520	1525	1530	1535	1540	1545	1550	1555	1600	1605	1610	1615	1620	1625	1630	1635	1640	1645	1650	1655	1660	1665	1670	1675	1680	1685	1690	1695	1700	1705	1710	1715	1720	1725	1730	1735	1740	1745	1750	1755	1760	1765	1770	1775	1780	1785	1790	1795	1800	1805	1810	1815	1820	1825	1830	1835	1840	1845	1850	1855	1860	1865	1870	1875	1880	1885	1890	1895	1900	1905	1910	1915	1920	1925	1930	1935	1940	1945	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060	2065	2070	2075	2080	2085	2090	2095	2100	2105	2110	2115	2120	2125	2130	2135	2140	2145	2150	2155	2160	2165	2170	2175	2180	2185	2190	2195	2200	2205	2210	2215	2220	2225	2230	2235	2240	2245	2250	2255	2260	2265	2270	2275	2280	2285	2290	2295	2300	2305	2310	2315	2320	2325	2330	2335	2340	2345	2350	2355	2360	2365	2370	2375	2380	2385	2390	2395	2400	2405	2410	2415	2420	2425	2430	2435	2440	2445	2450	2455	2460	2465	2470	2475	2480	2485	2490	2495	2500	2505	2510	2515	2520	2525	2530	2535	2540	2545	2550	2555	2560	2565	2570	2575	2580	2585	2590	2595	2600	2605	2610	2615	2620	2625	2630	2635	2640	2645	2650	2655	2660	2665	2670	2675	2680	2685	2690	2695	2700	2705	2710	2715	2720	2725	2730	2735	2740	2745	2750	2755	2760	2765	2770	2775	2780	2785	2790	2795	2800	2805	2810	2815	2820	2825	2830	2835	2840	2845	2850	2855	2860	2865	2870	2875	2880	2885	2890	2895	2900	2905	2910	2915	2920	2925	2930	2935	2940	2945	2950	2955	2960	2965	2970	2975	2980	2985	2990	2995	3000

Valable seulement pendant la période scolaire

HORAIRE DU SAMEDI

HORAIRE DU SAMEDI

	0700	0720	0730	RÉSERVÉ SCOLAIRE	0740	0740	0715	0720	0730	0735	0745	0750
0750	0755	0810	0820	0825		0740	0745	0750	0800	↑	0815	
	0835	0850	0900	0905	0910	0910	0915	0920	0930	↑	0915	0920
0920	0925	0940	0950	0955			0955	1000	1010	↑	0955	1045
	0955	1010	1020	1025	1030	1030	1035	1040	1050	↑	1040	1045
1045	1050	1105	1115	1120	1125	1125	RÉSERVÉ SCOLAIRE	1135	1145	↑	1105	1200
	1115	1130	1140	1145	1150	1150	1155	1200	1210	↑	1155	1200
1200	1205	1220	1230	1235			1235	1240	1250	↑	1235	1310
	1235	1250	1300	1305	1310	1310	1315	1320	1330	↑	1305	1310
1310	1315	1330	1340	1345			1345	1350	1400	↑	1345	1415
	1345	1400	1410	1415	1420	1420	1425	1430	1440	↑	1410	1415
1415	1420	1435	1445	1450			1450	1455	1505	↑	1450	1550
	1530	1540	1550	1555	1600	1600	1605	1610	1620	↑	1545	1550
1550	1555	1610	1620	1625			1630	1635	1645	↑	1630	1735
	1630	1645	1655	1700			1700	1705	1715	↑	1700	1735
	1700	1715	1725	1730	1735							

Valable seulement pendant la période scolaire

SERVICES SCOLAIRES

VERNIER - CO RENARD (Service spécial)

Vernier Village	0720		1320		
Montfleury	0723		1323		
Vernier Ecole	0725		1325		
Croisette	0728		1328		
Fonderie	0730		1330		
Bois-des-Frères	0735		1335		
CO Renard	0740	1125	1205	1340	1625 1710
Bois-des-Frères		1130	1208		1630 1715
Châtelaine Ecole		1135	1210		1635 1720
Fonderie		1140	1215		1640 1725
Croisette		1142	1217		1642 1727
Vernier Ecole		1145	1220		1645 1730
Montfleury		1147	1222		1647 1732
Vernier Village		1150	1225		1650 1735

CHÂTELAINÉ - LIBELLULES - CO RENARD

Châtelaine Ecole	0725		1325		
Ecu-Aga	0730		1330		
Libellules	0735		1335		
CO Renard	0740	1135	1340	1635	
Libellules		1140		1640	
Ecu Aga		1145		1645	
Châtel. Temple		1148		1648	

TARIF TPV UNIQUEMENT

GRATUITÉ DE PARCOURS JUSQU'À 6 ANS

BILLET SIMPLE COURSE TPV

— Adultes	Fr. 1,80
— Enfants jusqu'à 16 ans	Fr. 0,90
— AVS/AI	Fr. 0,90

CARTES MULTIPARCOURS 10 COURSES

— Adultes	Fr. 15.—
— Enfants - AVS/AI	Fr. 8.—

TITRES DE LA COMMUNAUTÉ GENEVOISE
A RETIRER DANS UN POINT DE VENTE.

Carte ORANGE E	Fr. 50.— mensuelle
Carte AZUR J	Fr. 28.— mensuelle
Carte VERMEIL S	Fr. 35.— mensuelle

D'AUTRES ABONNEMENTS SONT ÉGALEMENT
A DISPOSITION DANS LES POINTS DE VENTE.

EXCEPTIONS

PAS DE SERVICE:

Mardi 1 ^{er} janvier 91	Nouvel An
Mercredi 2 janvier 91	—
Vendredi 29 mars 91	Vendredi Saint
Lundi 1 ^{er} avril 91	Lundi de Pâques
Jeudi 9 mai 91	Ascension
Lundi 20 mai 91	Lundi de Pentecôte
Jeudi 1 ^{er} août 91	Fête Nationale
Jeudi 5 septembre 91	Jeûne Genevois
Mercredi 25 décembre 91	Noël

SERVICE RÉDUIT:

Mercredi 1 ^{er} mai 91	DERNIER DÉPART
Mardi 31 décembre 91	Vernier 12h55 Aire 13h05

ATTENTION:

⚠ Mardi 24 décembre 91	Horaire du samedi.
------------------------	--------------------

LIMITATION

Les billets simples et cartes multiparcours (10 courses) ne sont valables que pour les services organisés par la commune et ne pourront pas être utilisés pour les TPG.

Seuls les abonnements mensuels ou annuels de la communauté tarifaire genevoise peuvent être utilisés sur tous les réseaux des transports publics (TPG-TPV-MOQUETTES, etc.). Les contrevenants sont passibles d'une amende selon l'article 151 du code pénal.

VERNIER ÉCOLE — Départs en direction de Jumbo Blandonnet - Balexert - Lignon - Aïre

DU LUNDI AU VENDREDI

0645 0705 0730 0800 0900 0940 1000 1030 1100 1120 1200 1230 1300 1330 1400 1430 1500 1530 1600 1630 1700 1730 1800 1830 1900

SAMEDI

0700 0755 0835 0925 0955 1050 1115 1205 1235 1315 1345 1420 1530 1555 1630 1700

BALEXERT — Départs en direction de Châtelaine - Libellules - Lignon

DU LUNDI AU VENDREDI

0700 0720 0745 0815 0915 0955 1015 1045 1115 1135 1215 1245 1315 1345 1415 1445 1515 1545 1615 1645 1715 1745 1815 1845 1915

SAMEDI

0700 0720 0810 0850 0940 1010 1105 1130 1220 1250 1330 1400 1435 1540 1610 1645 1715

BALEXERT — Départs en direction de Vernier

DU LUNDI AU VENDREDI

0705 0740 0805 0835 0855 0925 0955 1025 1055 1125 1155 1225 1255 1325 1355 1415 1455 1515 1555 1625 1655 1725 1800 1825 1855 1925

SAMEDI

0730 0800 0840 0930 1010 1050 1145 1210 1250 1330 1400 1440 1505 1620 1645 1715

LIGNON — Départs en direction de Châtelaine - Balexert - Jumbo Blandonnet - Vernier

DU LUNDI AU VENDREDI

0650 0725 0750 0820 0840 0910 0940 1010 1040 1110 1210 1240 1310 1340 1400 1440 1500 1540 1610 1710 1745 1810 1840 1910

SAMEDI

0715 0745 0825 0915 0955 1035 1155 1235 1315 1345 1425 1450 1605 1630 1700

Seuls les usagers *munis d'abonnements* de la communauté tarifaire genevoise

— **CARTE ORANGE E** — **CARTE AZUR J** — **CARTE VERMEIL S**

peuvent circuler librement sur l'ensemble du réseau TPV.

NE SONT PAS VALABLES: les billets simple course et cartes multiparcours des TPG.

Pour tout renseignement: téléphoner au service des transports publics verniolans **41 05 60.**

SERVICE SOCIAL



Monsieur SPALTENSTEIN,
habitant l'immeuble avec encadrement
médico-social du 53, avenue du Lignon
a fêté ses 95 ans le 16 octobre dernier.

Félicitations et meilleurs vœux aussi aux personnes
suivantes qui fêtaient leurs 90 ans en octobre et
novembre:

Madame Frieda WELTEN,
le 2 octobre, chemin de l'Ecu 17A;
Monsieur William ROULIN,
le 22 octobre, avenue de Crozet 20;
Madame Eugénie BAECHLER,
le 23 octobre, route de Peney 34;
Monsieur Jean KOLLER,
le 12 novembre, avenue de Châtelaine 91.



ANNIVERSAIRES DE MARIAGE

La Commune s'est toujours efforcée, dans la mesure
du possible, d'honorer ses habitants qui fêtaient une
étape importante de leur vie, notamment les anniver-
saires de mariage.

Depuis cette année, les Autorités communales ont
décidé de réunir les couples qui célébraient leurs
noces d'or ou de diamant pour une petite manifesta-
tion et avaient donc lancé une invitation par le canal
de notre bulletin «Informations Vernier» de juillet et
novembre.

Quatorze couples ont répondu à cette invitation et se
sont retrouvés, le vendredi 16 novembre, à la Maison
Chauvet-Lullin à Vernier-Village.

Au cours de la réception, entourés par le Conseil
administratif in corpore, Mme M. MULLER et M. R.
BORGIS, officiers de l'état civil, MM. VOLLERY et
BLANCHARD, du Service social communal, nos
«vieux mariés» - mais au cœur toujours jeune - ont été
fleuris par les Autorités qui leur ont également remis
un petit souvenir.

50 ans de mariage

M. et Mme Michel ALLISTEIN-PAGGI,
avenue de Crozet 38;
M. et Mme Henri BARD-COMTE,
chemin de la Herse 20;
M. et Mme Roger BONNY-ROGNON,
Croix-du-Levant 6;

M. et Mme Roger CRIBLEZ-LONGCHAMP,
avenue de Crozet 30;
M. et Mme Lindo GARBANI NERINI-VACHOUD,
chemin Du-Villard 10;
M. et Mme Emil HODEL-GRETILLAT,
avenue du Lignon 53;
M. et Mme Alphonse MARET-BAPST (1939),
chemin J.-Ph.-de-Sauvage 27A;
M. et Mme Marcel MONNET-CHOLLET,
avenue des Libellules 18;
M. et Mme Charles ROCH-ZANETTA,
rue du Village 36;
M. et Mme Jean ROCH-BONJOUR,
chemin Crotte-au-Loup 3;
M. et Mme Joseph TASCHINI-CORBAT,
chemin de la Herse 13.

60 ans de mariage

M. Georges MOREL et Mme Emma MONGRANDI,
rue Carqueron 2;
M. Georges MARTINI et Germaine DUFOUR,
chemin J.-Ph.-de-Sauvage 25A;
M. Max SOMMER et Mme Ida GILLIAND,
chemin de Crotte-au-Loup 8;
M. Gaston BAILLIF et Mme Georgette BEURET,
avenue du Lignon 53.

Ce dernier couple n'a pas pu participer à la manifesta-
tion officielle, l'époux étant actuellement hospitalisé à
l'Hôpital de Loëx, établissement où M. André
CHILLIER, Conseiller administratif, s'est rendu pour
apporter le message fleuri et le souvenir de la
Commune.

Les Autorités renouvellent à chaque couple leurs très
vives félicitations et vœux sincères pour que de nom-
breuses années encore il puisse vivre, ensemble, des
jours heureux et paisibles.

CONFÉRENCE SUR LE SOMMEIL

Dans le cadre de la Coordination du 3ème âge, le 4 octobre, Mme JEMELIN, médecin, est notre invitée sur le thème du sommeil. Mme Jemelin nous retrace les cinq stades du sommeil de deux heures environ qui ont été observés sur des milliers d'étudiants américains et sur des chats d'origine variées! Ces études ont permis de décrire précisément le fonctionnement du cerveau à chaque stade du sommeil. Le sommeil paradoxal au stade cinq est primordial pour la récupération de nos forces psychiques. Il permet au bébé et à l'enfant d'amener à maturation ce qu'il a expérimenté dans la journée et à l'adulte de digérer ses émotions et de se reposer profondément. C'est alors que le cerveau fonctionne intensivement d'un façon désinhibée

et où tout est permis dans le rêve.

Mme JEMELIN a insisté sur les rythmes différents de sommeil et sur l'importance de respecter son ou sa partenaire qui a besoin de moins ou plus de sommeil. En général, les personnes âgées ont moins besoin de sommeil, surtout s'il y a eu une sieste.

Mme Jemelin a conquis l'assemblée par son humour et sa vivacité d'esprit et le débat animé n'a pas tardé à effacer dans nos esprits les quelques questions préoccupantes qui demeuraient à ce sujet.

Jocelyne Carasso

★

Le sommeil est caractérisé par l'existence de cycles d'environ 2 heures. Nous devons dormir autant de cycles de 2 heures qu'il le faut pour que l'organisme puisse «récupérer» (et «maturer» chez l'enfant).

(5 fois 2 heures: 10 heures de sommeil - 4 fois 2 heures: 8 heures de sommeil...) à noter que les cycles, en fait, peuvent durer entre 1h30 et 2 heures, selon les individus).

Chaque cycle de sommeil comporte des stades. Le fonctionnement du cerveau et de tout l'organisme diffèrent selon les stades.

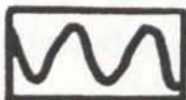
Chaque cycle comporte une période d'endormissement (ou période intermédiaire lorsqu'elle se situe entre 2 cycles) et une période de sommeil proprement dit.

La période de sommeil proprement dit se subdivise en 5 stades (ou phases) désignés par des chiffres romains.

★

STADE I

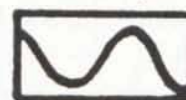
sommeil léger (lent)



Ondes delta
0,5-3 cycles/seconde

STADE II

sommeil moyen (lent)



Ondes delta
2 cycles/seconde

STADE III

sommeil profond (lent)



Ondes delta
1 cycle/seconde

STADE IV

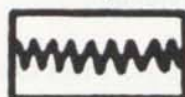
sommeil lourd (lent)



Ondes delta
0,5 cycle/seconde

STADE V

sommeil paradoxal (rapide, avec rêves)



paradoxal
9-10 cycles/seconde

(périodes d'environ 20 minutes)



VERNIER

FLEURI

Treizième édition du concours organisé par les Autorités communales en vue d'encourager l'embellissement floral de la commune, concours dont le succès — et c'est toujours encourageant — ne cesse de grandir.

Le jury, présidé par M. Jean-Marc BEFFA, du Service des parcs et promenades de notre commune, a, lors de ses deux passages, noté les concurrents, en tenant compte, comme chaque année, du choix des couleurs, de la qualité des plantes, de l'originalité et de l'entretien des plantations.

La proclamation des résultats et la remise des prix ont eu lieu, le mardi 27 novembre, à la buvette de la Salle communale de Vernier-Place. M. André CHILLIER, Conseiller administratif délégué, a remercié et félicité les concurrents pour leurs efforts et les a encouragés à continuer d'apporter leur précieuse collaboration à l'embellissement de notre commune et d'entraîner leurs amis et voisins dans cette action.

M. Marc-Henri BRELAZ, président du Conseil municipal, a procédé à la lecture du palmarès et à la remise des récompenses.

★ ★ ★

PALMARÈS 1990

(Points maximum 144)

CATÉGORIE FENÊTRES et BALCONS

CATÉGORIE ENTRÉES, VILLAS et TERRASSES

1 ^{er} prix	Mme Gisèle Borcard	Pl. du Lignon 32	124 pts
2e	Mme Isabelle Ronchietto	Carqueron 6	120 pts
3e	Mme Eleonora Tissot	Crozet 36	112 pts
4e	Mme Isabelle Baribaud	Esplanade 14	110 pts
5e	Mme Yolande Somogyi	Village 18d	109 pts
6e	Mme Heidi Casazza	Peney 43	105 pts
7e	Mme Georgette Boegle	Crozet 20	103 pts
8e	Mme Danielle Gasser	Esplanade 20	102 pts
9e	Mme Adèle Muller	Crozet 36	100 pts
10e ex aequo	Mme Gilberte Zurkinden	Crozet 20	98 pts
10e ex aequo	Mme Pascale Boutheon	Esplanade 18	98 pts
12e	Mme Gertrude Freidig	Village 18e	89 pts
13e ex aequo	Mme Janine Abel	Crozet 58	88 pts
13e ex aequo	Mme Grossrieder	Oscar-Bider 14	84 pts
15e	Mme Olga Prieto	Village 18b	84 pts
16e	Mme Catherine Moos	Maisonneuve 9	83 pts
17e	Mme Maria Ventre	Village 21	75 pts
18e	Mme Christine Ruchat	Carqueron 5	74 pts
19e	Mme Josefa Blanco	Mouille-Galand 2	33 pts

1 ^{er} ex aequo	Mme Arlette Cramatte	Village 68a	142 pts
1 ^{er} ex aequo	Mme Véronique Vuillaume	Vidollets 67	142 pts
1 ^{er} ex aequo	M. Elio Di Sanza	Greube 24	142 pts
4e	M. André Fraga	Village 43	138 pts
5e	M. Anh Hoang Nguyen	Vernier 190	130 pts
6e	Mme Inès Roch	Crotte-au-Loup 3	127 pts
7e	Mme A. Durieux-Grosjean	Sellières 7	114 pts
8e	Mme Maguy Tuller	Vidollets 61	110 pts
9e ex aequo	M. Bernard Buchet	Edmond-Vaucher 3	109 pts
9e ex aequo	M. Walter Burri	Sellières 11b	109 pts
11e	Mme Rita Gregori	Village 33	105 pts
12e	Mme Annie Cornu	Sellières 61a	102 pts
13e	M. Jean Kurt	Sellières 33	92 pts
14e ex aequo	Mme Josefa Meuter	Grandchamp 4	91 pts
14e ex aequo	Mme Emilienne Pictet	Village 37	91 pts
16e	Mme Juliette Michot	Renard 32	88 pts
17e	Mme Sigrist-Peyrot	Renard 36	86 pts
18e	M. J.-Jacques Bielser	Sellières 57	79 pts



9^e Festival de

DANSE

contemporaine

Vernier 14-23 mars 1991

Salle des Fêtes du Lignon